



7.5 Subventions

7.5.1 Demande de Subventions/Demande de Subventions à Lunel Agglo

Objet : Projet CREATION D'UN TERRAIN MULTI-SPORTS EN CŒUR DE VILLE – Fonds de concours « Aménagements de locaux utilisés par les Accueils de Loisirs intercommunaux »

Le Maire de la commune de LUNEL-VIEL

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-22

Vu la délibération en date du 03 juillet 2020, essentiellement alinéa 24 par laquelle le Conseil Municipal de LUNEL-VIEL a chargé le maire, de prendre toute décision par délégation, concernant la demande d'attribution de subvention à tout organisme financeur pour tout projet inférieur à 500 000 €,

Vu le projet Projet : CREATION D'UN TERRAIN MULTI-SPORTS EN CŒUR DE VILLE – Fonds de concours « Aménagements de locaux utilisés par les Accueils de Loisirs intercommunaux »

Considérant l'aide financière pouvant être attribuée par LUNEL AGGLO domicilié au 152 Chemin des Merles – ZA Luneland – 34 400 Lunel, pour le projet : CREATION D'UN TERRAIN MULTI-SPORTS EN CŒUR DE VILLE – Fonds de concours « Aménagements de locaux utilisés par les Accueils de Loisirs intercommunaux »

DECIDE

Article 1 : de demander le concours financier de LUNEL AGGLO domicilié au 152 Chemin des Merles – ZA Luneland – 34 400 Lunel pour le projet CREATION D'UN TERRAIN MULTI-SPORTS EN CŒUR DE VILLE – Fonds de concours « Aménagements de locaux utilisés par les Accueils de Loisirs intercommunaux »

Article 2 : que le montant prévisionnel subventionnable du projet s'élève à 116 013 € H.T. pour le projet CREATION D'UN TERRAIN MULTI-SPORTS EN CŒUR DE VILLE – Fonds de concours « Aménagements de locaux utilisés par les Accueils de Loisirs intercommunaux »

Article 3 : de solliciter l'octroi d'une subvention de 10 % du montant des travaux subventionnable HT auprès de LUNEL AGGLO et de s'engager à prendre en charge la part qui lui incombe, soit 50 % du montant H.T., conformément au plan de financement ci-dessous :

Libellés des subventions sollicitées	Montant dépenses subventionnables hors taxes €	Taux souhaité	Montant de la subvention demandée
Etat	116 013 €	20 %	23 202,60 €
Conseil Régional	116 013 €	20 %	23 202,60 €
Lunel Agglo	116 013 €	10%	11 601,30 €
Total des aides publiques			58 006,50 €
Montant HT restant à la charge de la collectivité (emprunt et/ou autofinancement communal)			58 006,50 €
Coût de l'opération HT			116 013 €

Article 4 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Commune de Lunel-Viel, un extrait en sera affiché à la mairie de Lunel-Viel et un exemplaire notifié à son destinataire.

Article 5 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Expédition en sera adressée à Monsieur le Préfet de l'Hérault, à Montpellier.

Fait à Lunel Viel, le, 24 avril 2025

Le Maire, Fabrice FENOY



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Maire dans un délai de deux mois suivant la date de sa notification et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.